

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE ST PIERRE DELS FORCATS
EN DATE DU JEUDI 28 JANVIER 2016 18h00**

Présents: M. BLANQUE Pierre, Mme CAZEILLES Joelle, M. ECHARD Vincent, M. GAURENNE Claude, Mme GOSSET Julie, M. MOLINIER Jean-Luc, M. PALAU Henri, Melle PALAU Sandrine, M. RODRIGUEZ Antoine

Absents : M. BONO Jean-Pierre, Mme MIGNARD Sarah

Convocation: 22/1/2016

Secrétaire de séance: M. PALAU Henri

Préambule : approbation compte-rendu de la dernière réunion du CM
Validation de l'ordre du jour

1/ Plan Local d'Urbanisme :

Monsieur le Maire donne lecture du courrier préfectoral demandant à la commune de retirer sa délibération approuvant le plan local d'urbanisme.

Le courrier remet en cause toutes les zones proposées sous prétexte qu'elles ne respectent pas la loi montagne, la charte du Parc Naturel Régional ou le projet d'AVAP (aire de protection de la citadelle de Mont-Louis). En ce sens, l'Etat bafoue le travail de plus de quinze ans sur ce projet, les études qui ont été menées ainsi que l'enquête publique.

Il indique qu'une demande de rendez-vous auprès de Mme la Préfète n'a pas abouti à ce jour.

La commune risque ainsi un recours de l'Etat devant le Tribunal administratif.

Il propose de délibérer pour défendre notre projet.

Le conseil municipal approuve le projet de délibération pour défendre notre dossier de PLU en argumentant sur chaque zone et en insistant sur le fait que la commune ne peut voir son développement stoppé ainsi encore des années, et qu'elle souhaite se mettre aux normes urbanistiques actuelles, avant un futur SCOT ou PLUI.

2/ Dématérialisation budgétaire :

Aujourd'hui nous dématérialisons les actes administratifs et les flux comptables.

La prochaine étape est celle de la télétransmission des documents budgétaires.

Validation du conseil municipal. M. le Maire est autorisé à signer l'avenant à la convention préfectorale.

3/ Charte de lutte contre la cabanisation :

A la demande de la préfecture, une charte doit être établie afin d'établir un partenariat entre l'Etat et la commune pour lutter contre la cabanisation.

Validation du conseil municipal.

4/Taxe de séjour forfaitaire 2016 :

M. le Maire expose la modification législative qui entre en vigueur au 1^{er} février 2016. Celle-ci conduit entre autres à une gratuité des enfants jusqu'à 18 ans.

M. RODRIGUEZ indique alors le manque à gagner dans la perception de la taxe pour les loueurs si l'on reste sur la même tarification. Il demande une rehausse tarifaire pour le compenser.

M. le Maire explique que la rehausse ne fera qu'accentuer le montant car le mode de calcul forfaitaire ne fait pas de distinction entre adultes et enfants.
Si un meublé est taxé sur 4 couchages, il continuera à l'être.

L'augmentation du loyer de location est évoquée, ensuite l'option d'une année d'observation avec les nouvelles dispositions pour voir le manque à gagner réel pour les loueurs si les familles viennent en vacances avec des enfants.

M. le Maire évoque alors le nouveau dispositif législatif qui permet de faire un abattement sur la capacité d'accueil, plutôt que sur la taxe globale calculée sur la capacité d'accueil et une période de location évaluée à 50 jours.

Il demande alors que soit calculé le forfait avec un abattement de 25% sur la capacité d'accueil, le même taux 0.30 cts/ par nuitée (idem pour meublé et camping) et la même période de taxation. Une simulation sera faite en ce sens afin de vérifier si cela convient en termes de recettes communales équivalentes et en termes de tarification pour les loueurs pour que le produit perçu compense la facturation communale. Une information sera diffusée ensuite en ce sens aux loueurs.

5/ Modifications statutaires de syndicats :

- **syndicat intercommunal scolaire** : volonté de faire valider un changement de statuts permettant à la structure d'investir pour construire une école unique sur le capcir. Le montage du projet n'est pas suffisamment abouti, le projet reste en discussion, le coût est très élevé. Le conseil municipal met en suspens cette délibération. La commune attend également certaines formalisations du SIS: convention de mise à disposition des biens et du personnel.

- **Syndicat départemental d'électricité** : la commune s'est portée candidate pour accueillir une borne de recharge électrique pour les véhicules, il convient de valider cette modification statutaire. Avis favorable du conseil.

6/ Mutualisation :

Validation du principe de convention avec la communauté de communes pour échange éventuel de personnel et création de service commun. La proposition sera transmise à la communauté.

7/Avance de trésorerie auprès des syndicats :

Confirmation du principe et du mécanisme : remboursement dans l'année.

M. BLANQUE en profite pour faire un point financier du SIECA aujourd'hui : saison atypique, pas de neige, déficit important. Demande d'aide financière auprès de la communauté de communes refusée. Courrier d'alerte de la situation auprès de Mme la Préfète avec demande d'aide. En parallèle un dossier de sinistre nivaliance est en cours, ainsi que des reports fournisseurs, organismes sociaux et montage du dossier de chômage partiel.

8/ Projets 2016 - divers:

- Compte-rendu de la réunion des travaux qui s'est tenue cet après-midi
- Demande de subventions detr et autres à lancer
- Devis onf pour réhabiliter piste DFCI
- Salle d'activités réceptionnée
- Projet refuge randonnées au-dessus du snack d'un privé. Faire chiffrer l'aménagement et la mise aux normes nécessaires. Cette activité permettrait de mettre en place une location du bâtiment l'été et apporterait un revenu supplémentaire. A étudier.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le maire lève la séance à 20h40.

Le Maire,
Jean-Luc MOLINIER,

Le secrétaire de séance,
Henri PALAU,